

FEU VERT

Journal officiel de l'asbl ROYAL DARING CLUB DE COINTE



Message du CP : Séries U7-U13

Les séries provisoires U7 à U13 sont parues la semaine dernière dans la Vie sportive.

Comme nous enregistrons chaque année de nombreuses modifications (forfaits et ajouts d'équipes), ces séries définitives ne seront communiquées que le mercredi 7 août dans la Vie sportive et nous ferons le calendrier pour le 15 août au plus tard.

Plan de championnat IP

Les U19IP et U14IP débutent le championnat le w-e du 25/08 + 28/08 + w-e du 01/09.

Le championnat des autres catégories IP commence le w-e du 01/09.

Tirage coupes P2 et P3.

Coupe Jupiler P1-P2 :

Houtain/Milanello A - RDC Cointe A (04.08 16:00)

Le vainqueur rencontrera le gagnant du match Hombourg A - Ferrières

Coupe P3-P4 : RDC Cointe B - Stree (28.07 16:00)

Le vainqueur rencontrera le vainqueur de Roclenge-W A - Lensois B



le kleyer

brasserie • restaurant

www.lekleyer.be 04/253.02.46

 <p style="font-size: 2em; font-weight: bold;">auto-école Patrick</p> <p style="font-size: 0.8em;">Bien plus qu'un permis...</p>	 <p style="font-weight: bold; font-size: 1.2em;">Patrick Pasque</p> <p style="font-size: 0.8em;">Directeur Auto-École Moniteur 0497 37 94 32</p> <p style="font-size: 0.8em;">info@autoecolepatrick.be</p> <p style="font-size: 0.8em;">Boulevard Gustave Kleyer, 1C à 4000 - Coïnte (Liège)</p> <p style="font-weight: bold; font-size: 1.1em;">www.autoecolepatrick.be</p>	 <p style="font-size: 2em; font-weight: bold;">auto-école Patrick</p> <p style="font-size: 0.8em;">Bien plus qu'un permis...</p>
---	--	--

Corrections séries

Dames Provincial 1

Raeren-Eynatten
St.Vith
Aywaille
Aubel
Battice
Xhoffraix
Minerois
RSV.Honsfeld
Oudler
UCE Liège
R.Dc.Coïnte Liège A
Ellas Herstal A
Stade Disonais
US.Grâce Hollogne B
Ans Montegnée
Aisne

U14 Provinciaux A

AUBEL
DC COINTE B
HANNUT
ELSAUTOISE B
WANZE / BAS OHA B
FC SERAING B
FEXHE SLINS/FRAGNEE A
VERLAINE
AYWAILLE
ALL VERVIERS
TILLEUR A
HUY

U16 Supérieurs A

FC GRIVEGNEE
OUGREE
SAIVE
DC COINTE B
SERAING ATHL
TILLEUR B
WISE BMFA
JEHAY
FAIMES
JUPILLE A
ELLAS HERSTAL
FC SERAING B

U17 Supérieurs

ENT. FLERON
COINTE
AUBEL A
BLEGNY B
SART
US LIEGE
RAEREN EYNATTEN
ES GEER
MELEN
UN LIMBOURG
MARCHIN
OUPEYE
MALMUNDARIA
FEXHE SLINS-FRAGNEE A

EDITEUR RESPONSABLE

Laurent Degey - 16, rue de Gros Gland - 4000 Liège
Degeylau@hotmail.be - 0497/77.32.00

RÉDACTION feuvert@voo.be

COMPLEXE SPORTIF STADE MICHEL JAMAR
79b, rue du Chéra à B-4000 Liège 04/254.17.64
coïnte@voo.be

Banque BE 80 0013 5152 8177 • **BCE** 0409.320.006
www.dccoïnte.be

Section ALFA - Matricule 1

CO Charles Nossent, 0495/28.19.19 charlesnossent@voo.be

Section UB - Matricule 9266 - bloc 2952

CQ Jean-Paul Glowania, Rue du Cellier 29, 4000 Liège - 0473/49.26.42

ASBL FORMATION DES JEUNES

Secrétaire: Thierry Baiwir, 0477/64.15.05

Trésorier: Renaud Palate, 0478/91.78.25

N° entreprise : 0842.607.524

Banque IBAN: BE 09 0688 9964 8957 - SWIFT: GKCCBEBB



Nos pizzas et pâtes à emporter

Rue des Grands Champs, 2 • 4420 Saint-Nicolas • www.restaurant-youyou.net

04 225 28 25

YouYou, la pizza qui a du goût !

Heures d'ouverture : 11h30-14h et 18h-22h • Fermé le lundi et le mardi

U19 Provinciaux B

WAREMME
SERAING ATHL
TROOZ
TILLEUR B
RECHAIN
DC COINTE
MELEN
FC EUPEN
ENT. FLERON
HANNUT
SAIVE
FC ENT PEPINE
RICHELLE

Info du CP Liège

Concernant ces séries, nous vous confirmons qu'elles ont été réalisées à partir du niveau renseigné par les clubs.

Nous vous rappelons que conformément à ce qui a été proposé et voté lors de l'Assemblée Générale du 15 juin, le championnat se déroulera en deux phases et durant la 1ère phase, ces équipes vont disputer 7 rencontres maximum jusqu'au 28 octobre 2019.

Durant le mois d'octobre, les clubs devront réinscrire leurs équipes et pourront, le cas échéant, revoir le niveau de celles-ci.

La 2ème phase du calendrier commencera le 10 novembre 2019 jusqu'en fin de saison.

Merci dès lors de ne pas solliciter de permutation au sein de ces séries sauf si bien sûr, il s'agit d'une modification de catégorie d'âge, terrain ou heure.

Merci de votre compréhension.

Projet séries IP

Les U19IP et U14IP débutent le championnat le w-e du 25/08 + 28/08 + w-e du 01/09.

Le championnat des autres catégories IP commence le w-e du 01/09.

Le plan de saison sera disponible dans les prochains jours.

U19 IP ACFF Série B

R.F.C. DE LIEGE
FC SERAING
R. ENT. BLEGNITOISE
FCB SPRIMONT
RFC UN. LA CALAMINE
R. AYWAILLE F.C.
R. AUBEL F.C.
F.C. TILLEUR
ET. ELSAUTOISE
R. DARING CLUB DE COINTE-LIEGE

U16 IP ACFF Division 1

R.F.C. DE LIEGE
R. STADE WAREMMIEN F.C.
OLYMPIC CHARLEROI C.F.
R.U. WALLONNE CINEY
E.S. WANZE/BAS-OHA
FRANCS BORAINS
A.F.C. TUBIZE
ET. ELSAUTOISE
C.S. ENTITE MANAGEOISE
R. DARING CLUB DE COINTE-LIEGE



FRANSEN ET FILS SPRL

Carrosserie

Agréé toutes assurances - Prêt de véhicule

Sponsor du RDC Cointe

104, rue A. Renson - 4420 St Nicolas - Tél. 04 226 62 70

U15 IP ACFF Division 2 Série B

R.A.F. FRANCHIMONTOIS
R. STADE WAREMMIEN F.C.
FCB SPRIMONT
RFC UN. LA CALAMINE
R.C.S. LIBRAMONTOIS
MARLOIE SPORT
R.E.S. CHAUMONT
FC ARLON
R. DARING CLUB DE COINTE-LIEGE

U14 IP ACFF Série A

R.F.C. DE LIEGE
FC SERAING
R. STADE WAREMMIEN F.C.
R. ENT. BLEGNITOISE
FCB SPRIMONT
R.U. WALLONNE CINEY
RFC UN. LA CALAMINE
R.C.S. LIBRAMONTOIS
E.S. WANZE/BAS-OHA
MARLOIE SPORT
R.U.S. GIVRY
ET. ELSAUTOISE
FC ARLON
R. DARING CLUB DE COINTE-LIEGE

U13 IP ACFF Série A (2 équipes)

4 R.F.C. DE LIEGE
167 FC SERAING
190 R. STADE WAREMMIEN F.C.
236 R. ENT. BLEGNITOISE
260 FCB SPRIMONT
460 R.U. WALLONNE CINEY
526 RFC UN. LA CALAMINE
1590 R.C.S. LIBRAMONTOIS
1654 E.S. WANZE/BAS-OHA
4260 MARLOIE SPORT
6237 R.U.S. GIVRY
6548 ET. ELSAUTOISE

7763 FC ARLON

U12 IP ACFF Série A (2 équipes)

R.F.C. DE LIEGE
FC SERAING
R. STADE WAREMMIEN F.C.
R. ENT. BLEGNITOISE
FCB SPRIMONT
R.U. WALLONNE CINEY
RFC UN. LA CALAMINE
R.C.S. LIBRAMONTOIS
E.S. WANZE/BAS-OHA
MARLOIE SPORT
R.U.S. GIVRY
ET. ELSAUTOISE
FC ARLON
R. DARING CLUB DE COINTE-LIEGE

COMITE PROVINCIAL DE LIEGE, ORGANISATION DE LA SAISON 2019-2020

1- DATE COUPES DE PROVINCE

a. Equipes premières :

i. Tirage au sort: le jeudi 20 juin à 19h00 (1ère et 2ème provinciales) et 19h30 (3ème et 4ème provinciales)

ii. Compétition à élimination directe :

1. COUPE JUIILER P1/P2

32ème de finale le 04 août 2019

16ème de finale le 11 août 2019

8ème de finale le 15 août 2019

Quart de finale, demi-finale et finale (voir plan du calendrier)

2. COUPE P3/P4

1er tour le 28 juillet 2019

Le reste de la compétition dépendra du nombre d'inscrits (vote AG)

b. Equipes jeunes et réserves :

Les rencontres se joueront en élimination directe (voir plan du calendrier).

Attention, pour les Réserves, un premier tour pourrait être organisé fin août.

c. Equipes des dames :

Les inscriptions doivent être envoyées fin pour fin juillet et en fonction de celles-ci, nous vous ferons parvenir le programme dans le courant du mois d' août 2019.

2- JOURNEE CHALLENGE ACFF INTERPROVINCES (JEUNES)

Date: le samedi 16 mai 2019 (à confirmer)

Lieu : Province du Brabant

3- PROCEDURE DE DECALAGE DES MATCHES

Toute demande de décalage doit être adressée **au moins 4 jours ouvrables (ou 2 jours ouvrables pour les catégories de U7 à U13)** précédant le match au Comité Provincial (article B1516-61 du règlement fédéral) qui détermine la suite à y réserver.

Attention :

- **Aucun décalage ne sera accepté après ce délai (sauf situation exceptionnelle motivée)**

Attention, il s'agit du délai pour lequel nous devons recevoir au Secrétariat l'accord de l'adversaire via E-kickoff.

- Comme rappelé lors de l'AG de ce 15 juin, le club visité peut demander un changement de terrain (sans l'accord de l'adversaire) mais il faut respecter le délai ou, si c'est en dehors des heures de bureau et pour les équipes premières, s'adresser au membre du Comité Provincial qui a le terrain dans ses attributions et qui peut d'autorité procéder au changement de terrain (même pour un synthétique) jusqu'à 3 heures avant le match (article A1428.33)

4- MONTEES-DESCENTES EQUIPES PREMIERES

Toutes les règles de montées et descentes pour les équipes premières (A et B) seront déterminées dans le courant du mois d' août 2019, avant la reprise des championnats. Les clubs en seront informés par E-kickoff et Vie Sportive.

5- FEUILLES DE MATCH

Pour rappel (article B1411): Pour TOUT match (officiel, amical ou tournoi), une feuille de match doit être complétée.

Comme déjà annoncé, les feuilles digitalisées devront être utilisées pour TOUS LES MATCHES et POUR TOUTES LES EQUIPES (des U7 aux Premières).

En cas de problème, il faut toujours faire une feuille papier.

Après quelques années de transition, il a été décidé de percevoir l'amende réglementaire lorsque la feuille d'un match n'était pas clôturée (ou envoyée au Secrétariat provincial dans les délais). Cela représente + de 14.000 € d'amende versés par les clubs de la province de Liège lors de la saison 2018-2019 !!!

6- **BANDEAU ROUGE**

Concernant le bandeau rouge qui peut apparaître lors de l'élaboration des feuilles digitales, je rappelle que celui-ci est un « signal » qui peut annoncer une possible non-qualification du joueur mais ce signal ne prend malheureusement pas tous les paramètres possibles. Vous avez la possibilité d'en tenir compte ou non!

Il est dès lors important de rappeler que le club reste SEUL responsable des noms qu'il inscrit sur la feuille de match.

Un message le rappelle lors de la composition d'équipe !

7- **PROCEDURE CARTES JAUNES**

RAPPEL DES REGLES POUR LES CARTES JAUNES (Articles de B1806 à B1808)

(qui sont d'application depuis le 1er JUILLET 2015)

a. **EQUIPES PREMIERES**

Les cartes jaunes sont cumulées pour les matches de toutes les équipes Premières (A et B). La suspension prend ses effets à la date du 1er match {de la même compétition} à jouer par l'équipe où le joueur est suspendu.

La suspension empêche également le joueur de s'inscrire sur la feuille du 1er match de toute autre catégorie qui est joué le même jour ou *durant les 6 jours qui suivent cette date de prise d'effet.* (Vous trouverez un tableau reprenant des exemples à l'article B1808.)

b. **EQUIPES DE JEUNES ET RESERVES**

Les cartes jaunes sont cumulées pour les matches des équipes de Jeunes et de Réserves (à partir des U14 -> Réserves)

La suspension prend ses effets à la date du 1er match (de la même compétition) à jouer par l'équipe où le joueur est suspendu.

La suspension empêche également le joueur de s'inscrire sur la feuille du 1er match de toute autre catégorie qui est joué le même jour ou *durant les 6 jours qui suivent cette date de prise d'effet.* (Vous trouverez un tableau reprenant des exemples à l'article B1808.)

Attention, il est strictement interdit de demander aux arbitres de ne pas indiquer une carte jaune ou rouge sur la feuille de match sous peine d'une lourde sanction. Merci de le rappeler aux joueurs, entraîneurs et délégués.

8- **TABLEAU INDICATIF DES SANCTIONS**

Pour proposer une sanction en transaction, le Comité Provincial utilise un tableau indicatif qui a été réalisé conjointement entre les Présidents de CP et le Parquet. Vous trouverez ce tableau indicatif sur le site de la fédération dans « **URBSFA** », « **Règlement** » et « **Tableau indicatif des sanctions** ».

9- **MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES**

Durant cette saison, la Commission Règlementaire Nationale a examiné 109 propositions de modifications règlementaires.

Je ne puis que vous conseiller de lire attentivement, tous les mois dans la Vie Sportive, les textes votés par cette CRN.

Le Règlement fédéral qui se trouve sur le site de la fédération est également mis à jour mensuellement.

Les plus importantes sont sans doute :

. la nouvelle procédure spéciale pour juger les exclusions directes

. les conséquences du nouveau décret concernant les indemnités de formation (à partir du e1r janvier 2020).

. la possibilité pour les clubs de désaffecter un affilié en dehors du mois de mai

Toutes ces modifications vous ont été présentées par Monsieur Gaston SCHREURS lors de cette AG du 15 juin 2019.

Enfin, je me dois de vous rappeler d'inviter tous les membres de votre club à la plus grande prudence par rapport aux réseaux sociaux (voir article B504) Comme vous l'avez compris, en vertu de cet article, les instances fédérales auront la possibilité de sanctionner toute personne qui dépasserait les limites acceptables en la matière.

Bonne saison à tou.te.s

<p align="center">Championnat interprovincial des JEUNES et RESERVES amateurs de l'ACFF Saison 2019-2020 Dispositions pratiques (Extraits)</p>

...

II. Inscription des équipes IP

Les inscriptions sont effectuées sur E-Kickoff pour le 05 mai au plus tard.

En application de l'article 1572, les inscriptions des interprovinciaux jeunes (IP) concernent 2 types de championnat :

- U14 à U19 : foot à 11 contre 11 (sur base de montées/descentes).
- U12 et U13 : foot à 8 contre 8 (sur base des statistiques provinciales - ranking).

Heures des rencontres en JEUNES IP.

Les interprovinciaux étant confrontés à des déplacements plus longs (notamment en play-offs), il est demandé d'utiliser les heures les moins matinales et moins tardives en IP et donc, privilégier les heures les plus matinales et les plus tardives (si éclairage homologué) pour les compétitions régionale et provinciale.

En IP, sauf cas de force majeure, l'heure la plus matinale du coup d'envoi est fixée à 10:00 et la plus tardive à 16:00 le samedi et 12:00 le dimanche.

Dans le cas d'une concurrence de terrain entre les "IP" et "provincial/régional", il y a lieu de contacter le manager provincial pour décaler le match de la "province".

Règles de concurrences et d'alternances

Malgré les contraintes décrites dans l'alinéa "desiderata" ci-dessous, nous préconisons les combinaisons suivantes :

- Championnat interprovincial des U14 à U19 :
 - o alternance entre U14-U15 (ensemble) et U16-U17 (ensemble)
 - o U19 (seul).
- Championnat interprovincial des U12 et U13 :
 - o alternance entre U12A-U12B (ensemble) et U13A-U13B (ensemble).

Règles de concurrences et d'alternances

Malgré les contraintes décrites dans l'alinéa "desiderata" ci-dessous, nous préconisons les combinaisons suivantes :

- Championnat interprovincial des U14 à U19 :
 - o alternance entre U14-U15 (ensemble) et U16-U17 (ensemble)
 - o U19 (seul).
- Championnat interprovincial des U12 et U13 :
 - o alternance entre U12A-U12B (ensemble) et U13A-U13B (ensemble).

Desiderata

Il est à noter que les catégories suivantes n'occupent pas les mêmes journées de championnat. Les desiderata d'alternances entre celles-ci ne peuvent donc pas toujours être honorés.

U12 et U13 en IP

U14 en IP

U15 à U17 en IP

U19 en IP

Jeunes provinciaux

Jeunes régionaux

Espoirs

Réserves

Seniors

...

V. Calendriers

Le "Département Compétitions ACFF" communique les informations suivantes.

A - Calendrier des journées

Le calendrier IP précisant les journées/week-ends est publié électroniquement au plus tard le 15 juin B - Calendrier détaillé

Le calendrier IP comprenant les dates, heures, lieux des rencontres est publié électroniquement au plus tard le 31 juillet qui précède la reprise des championnats.

VI. Modification d'une date/heure

Toute demande introduite en vue de modifier la date ou l'heure d'un match doit respecter l'article B1516 (4 jours ouvrables en foot à 11 et 2 jours ouvrables en foot à 8) et être validée par les 2 clubs dans E-Kickoff.

Les demandes de report suivantes sont considérées comme exceptionnelles et doivent être motivées auprès du "Département Compétitions ACFF" pour évaluation et décision :

- pendant la période précitée (4 jours/2 jours),
- vers un w-e ultérieur ou jour au-delà de celui-ci,
- vers un w-e prévu pour une remise,
- en dehors d'une "tranche/période",
- au-delà de la phase classique ou play-off.

qui précède la nouvelle saison. Des journées/week-ends sont prévus pour les matches remis.

B - Calendrier détaillé

Une demande pour jouer sur un terrain n'appartenant pas au club doit être motivée auprès du "**Département Compétitions ACFF**" pour évaluation et décision.

VII. Feuille de match

Tant en foot à 11 qu'en foot à 8, le club est tenu de respecter l'article B1411 au sujet des feuilles de match.

- Il est fortement conseillé aux délégués de consulter l'arbitre à la fin de la rencontre et de valider avec lui les données du match (score, carte(s) éventuelle(s),...).
- Toute erreur sur la feuille de match doit être signalée selon les modalités ci-dessus et dans les délais prévus à l'article B1711. Il est toutefois conseillé de contacter le secrétariat du "Comité Sportif ACFF" le matin du jour ouvrable qui suit la clôture de la feuille de match.

VIII. Arbitrage

Les arbitres sont désignés par le département de l'arbitrage ou, par délégation de ce dernier, par la province du club visité dans laquelle se joue le match. Dans certains matchs importants, il peut être désigné deux assistants.

IX. Réclamation, appel et évocation

Les procédures de réclamation, d'appel, d'opposition de transaction et d'évocation doivent être introduites via E-Kickoff ou par envoi postal recommandé au "Secrétaire Général de l'ACFF", avenue Houba de Strooper 145 - 1020 Bruxelles.

X. Remises

1. Remise générale

L'annonce d'une remise générale est en principe publiée le dernier jour ouvrable précédant le match à 12.00 heures.

Néanmoins, dans des circonstances exceptionnelles, une remise générale de matches peut être décidée jusqu'au jour-même.

Dans ce contexte, les clubs et arbitres/visionneurs sont tenus de consulter jusqu'au jour du match la publication des remises sur le site (source officielle) de l'ACFF.

Il est important de contrôler la date de mise à jour de l'information située en haut de la page des remises.

2. Remise isolée

Remise isolée pour terrain impraticable

En dehors des cas de force majeure (alinéa suivant), une demande officielle de remise d'un match pour terrain impraticable doit être introduite au plus tard la veille à 19:00 pour les matches joués jusque 15:00 et le jour du match avant 09:00 pour les rencontres en nocturne auprès du service "Département Compétitions ACFF" tant par E-Kickoff que par téléphone.

Le service "Département Compétitions ACFF" se réserve le droit de procéder à la visite des installations.

Remise isolée pour cas de force majeure

Une demande de remise pour cas de force majeure doit être introduite auprès du service "Département Compétitions ACFF" tant par E-Kickoff que par téléphone.

Après analyse avec toutes les parties concernées, le service du "Département Compétitions ACFF" décide du caractère exceptionnel ou non de la situation et officialise lui-même la décision de remettre ou non la rencontre et communique aux clubs et au département "Arbitrage ACFF" pour suite utile.

3. Reprogrammation des matches remis

U14 à U19 et réserves : Les matches sont reprogrammés par l'ACFF.

U12 à U13 : Les matches dans ces catégories ne sont pas reprogrammés par l'ACFF.

XI. Forfait partiel

Un club peut déclarer digitalement (via un point de menu spécifique dans E-Kickoff) un forfait partiel jusque 6 heures avant les matches en jeunes interprovinciaux et réserves amateurs des divisions 2 et 3. (art. A1526).

Pour les cas exceptionnels et de force majeure, il y a lieu de contacter tant par E-Kickoff que par téléphone le "Département Compétitions ACFF".



Matelek
7 impec!

"Département Compétitions ACFF"

Dominique Moreau, Manager
Interprovincial de l'ACFF
interprovincial@acff.be
02/367.67.88 - 0473/59.91.58

"Département Compétitions URBSFA"

yannick.pirard@footbel.com
peter.loos@footbel.com
02/477.12.43 - 0478/30.20.83

"Comité Sportif ACFF"

Serge Rochart, Secrétaire du Comité
Sportif de l'ACFF
serge.rochart@acff.be
065/39.93.60 - 0477/77.17.21

"Comité d'Appel ACFF"

Didier Petitjean, Secrétaire du Comité
d'Appel de l'ACFF
didier.petitjean@acff.be
04/224.74.11 - 0477/84.00.78

"Sixième province ACFF"

Philippe Nicaise, Secrétaire de la
Sixième Province de l'ACFF
philippe.nicaise13@gmail.com

"Département Sécurité URBSFA "

ndp@footbel.com
02/477.12.85



As before... Just Better !